

Conseil Municipal du mercredi 25 Juin 2014 - 20h

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 Avril 2014.
- Compte-rendu des décisions prises en application des articles L2122.22 et L2122.23 du C.G.C.T « Délégations au Maire » :

Ordre du Jour :

1- Mise en œuvre de la réforme des Rythmes Scolaires :

- Organisation du temps d'enseignement et du Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) :

Séquence	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin : 9h-12h	x	x	x	x	x
Ap-Midi : 13h30-16h30	x	x			x
TAP : 13h30-16h30				X	

- Organisation des Etudes Surveillées :

Séquence	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Soir : 16h30-17h30	X	X			X

- Organisation des Garderies péri-scolaires :

Séquence	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin : 7h30-9h	X	X	X	X	X
Midi : 12h-13h			X		
Fin Ap-Midi : 16h30-18h30	X	X		X	X

- Projet de coopération intercommunale en cours d'étude avec Lambersart, en particulier avec leur service « Animations ».
- A la régie existante de gestion des droits d'inscriptions (restaurant scolaire - garderie - études surveillées - CLSH), ajout de la gestion des droits d'inscription des nouvelles activités (TAP).
- Cf. point 5 pour la charge à payer par les familles pour l'inscription aux TAP (non obligatoires).

2- Fixation des tarifs des Repas au restaurant municipal à partir du 18 Août 2014 :

- 3,60€ pour les élèves domiciliés à Verlinghem et le Personnel communal (et 2,16€ pour les enfants bénéficiaires d'un PAI Plan d'Accueil Individualisé en raison d'allergie(s) alimentaire(s)).
- 4,50€ pour les élèves extérieurs à Verlinghem et le Personnel enseignant (et 2,70€ pour les enfants bénéficiaires d'un PAI Plan d'Accueil Individualisé en raison d'allergie(s) alimentaire(s)).
- A noter en 2013 : 26004 repas à 5,77€ (5,60€ en 2012) pour un coût de 150042,80€.

3- Fixation de la participation des familles à la Garderie Périscolaire de l'école Gutenberg (tous les soirs de 16h30 à 18h30 sauf le Mercredi) à partir du 2 Septembre 2014 :

- 1,14€ la $\frac{1}{2}$ heure (1,12€ en 2013). Toute $\frac{1}{2}$ heure commencée est due.

4- Fixation de la participation des familles à l'Etude Surveillée de l'école Gutenberg (tous les soirs de 16h30 à 17h30 sauf le Mercredi et le Jeudi) à partir du 2 Septembre 2014 :

- 1,57€/heure (1,55€ en 2013 depuis 2010).
- Pas d'étude surveillée le Mercredi ni le Jeudi soir (TAP).

5- Fixation de la participation des familles aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et des modalités d'inscriptions et de fonctionnement :

- Les inscriptions seront faites par cycle complet s'étalant courant l'année scolaire entre 2 périodes de vacances.
- 5 cycles ou périodes :
 - Rentrée scolaire <-> Vacances de Toussaint
 - Vacances de Toussaint <-> Vacances de Noël
 - Vacances de Noël <-> Vacances d'hiver (Février)
 - Vacances d'hiver <-> Vacances de Pâques
 - Vacances de Pâques <-> Vacances d'été.
- Barème des droits d'inscription en fonction du Quotient Familial mensuel = Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition (A-1) / (12 * nombre de parts fiscales) :

Droits d'inscription par TAP de 3 heures en fonction du Quotient Familial mensuel	
Inférieur à 780€	1,10€
De 781€ à 1220€	1,65€
Supérieur à 1220€	2,20€
Elève extérieur à Verlinghem	2,50€

- L'inscription aux TAP n'est pas obligatoire.
- A terme, les paiements pourront se faire sur le site Internet de Verlinghem. La rédaction du cahier des charges est à faire avec le Trésor Public. Aucun budget n'est prévu à ce jour pour l'évolution du site Internet.
- C'est après connaissance du responsable de l'animation des TAP que celui-ci proposera un projet qui sera présenté au Conseil Municipal avant la rentrée scolaire de septembre 2014.
- Les Conseillers de « Vivement Verlinghem » regrettent :
 - Le retard pris pour la connaissance des contenus des TAP.
Réponse : Le dernier décret date du 7 Mai 2014.
 - La non-gratuité des TAP (coût médian annuel estimé par l'AMF = 150€/enfant). Réponse : La charge est répartie globalement par tiers sur l'Etat (aide annuelle de 50€/enfant), sur la Commune, sur la Famille.
 - Qu'aucun appel n'ait été fait en direction des retraités pour participation à l'animation des activités.

6- Annulation du Permis de Construire n° 059 611 11 B0016 pour la construction d'une salle polyvalente.

7- Vente d'une partie de la parcelle cadastrée A1211 au profit de la SNC « Les Terrasses du Long Champ » à Villeneuve d'Ascq, représentée par la SAS Groupe Maisonneuve à Villeneuve d'Ascq :

- Le 1^{er} projet Maisonneuve n'a pas abouti car ne correspond plus aux réalités du marché immobilier.

- Le projet de salle polyvalente étant annulé, le 2^{ème} projet Maisonneuve a intégré le terrain initialement prévu pour la salle polyvalente.
- Maisonneuve doit acheter les terrains (1,9 ha) avant le 30 Septembre 2014 pour un marché négocié à 1,5 million d'euros : 78,95€/m² (Estimation des Domaines = 60€/m²).
- Le 2^{ème} projet Maisonneuve prévoit 100 logements :
 - 28 maisons Bourg évolutives.
 - 4 bâtiments collectifs à 2 étages :
 - 17 logements pour le bâtiment A.
 - 27 logements pour le bâtiment B.
 - 8 logements « Villa » pour le bâtiment C.
 - 20 logements pour le bâtiment D.
- Les Conseillers de « Vivement Verlinghem » réagissent en disant :
 - Que la démocratie locale n'est pas respectée : projet non concerté avec la population et présenté tardivement à l'ensemble du Conseil car certains conseillers le découvre seulement aujourd'hui. Réponse : ce projet sera présenté à la population en Septembre.
 - Que ce projet ne respecte pas l'engagement de campagne électoral : Environnement préservé - Maintien du caractère rural - Transparence - Bonne gestion financière. Réponse : projet d'aménagement du terrain de la rue de la Fontaine prévu dans le programme électoral.
 - Que ce grand projet urbain (+300 personnes soit +10% de population) dénature Verlinghem. Réponse :
 - Les nouvelles constructions prévues en « hyper-centre » sont en cohérence avec les alignements existants des rues du Chêneau et de La Fontaine ; et vont permettre de stabiliser la population.
 - Que le prix vendu pour les 8000m² ajoutés pour le 2^{ème} projet a été sous-évalué car le Lotisseur n'a pas réussi à vendre son 1^{er} projet : 1,5 million d'euros pour l'ensemble foncier par rapport à 1,3 million d'euros que devait payer Maisonneuve au 30 juin pour le 1^{er} projet. Réponse :

- LMCU a émis un avis défavorable sur le prix du terrain.
 - La diminution de densité de population prévue (52 logements/ha au lieu de 64 dans le 1^{er} projet) entraîne une moindre rentabilité pour Maisonneuve d'où plus de risque de non faisabilité.
- Qu'aucune étude d'impact n'a été faite sur les déplacements, les transports (lignes de bus) et les équipements municipaux (écoles - salle des sports - restaurant scolaire ...). Réponse :
 - Le restaurant scolaire a été prévu pour permettre de passer à 3 services.
 - Que la Commission « Développement Durable » n'a pas été intégrée dans l'étude du dossier. Réponse :
 - Ce dossier relève de la commission d'Urbanisme.
 - Comme la réunion publique a lieu en septembre, des doutes peuvent être émis sur la prise en compte des remarques avant le 30 septembre 2014.

8- Vente d'une partie de la parcelle A1432 et d'une partie de la parcelle cadastrée A1211 au profit de la SA HLM « Notre Logis » du groupe « Lys Habitat » à Halluin.

- La Mairie est tenue légalement de disposer d'un local d'urgence de 2 places : 1 place pour 1000 habitants.
- La maison « Lovergne » a été préemptée par LMCU pour servir de logement d'urgence.
- Le jardin attenant est revendu à la société d'HLM « Notre Logis » pour 25000 euros (60€/m²) pour aménager un immeuble 2 étages avec 8 appartements sociaux.
- Les Conseillers de « Vivement Verlinghem » réagissent en disant :
 - Qu'après l'extension Maisonneuve de 8000 m² à 25€/m², le jardin acheté à 300€/m² est revendu à 60€/m². Réponse : le logement social ne peut pas se négocier au prix du marché. L'absence de loyer sur le logement d'urgence est compensée par les loyers des logements sociaux.

- Pourquoi ne pas envisager dans ce cas une vente du terrain à 1€ symbolique ?
- Les 2 projets immobiliers sont « passés en force » : ils n'ont pas été présentés à la population. Ils vont modifier considérablement le centre du village : non respect de l'environnement de Verlinghem, ni de son caractère rural.

9- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de papier : 2 Elus désignés pour Verlinghem = Eric Forestier (titulaire) et Joël Clément (suppléant).

10- Fête communale du 6 juillet au 9 juillet 2014 : prise en charge financière des frais de branchement et des consommations électriques des forains (coût 200€ en 2013).

- 2 tickets de manège /enfant : distribution le vendredi 4 juillet vers 9h30 dans les écoles (coût 527€ en 2013).

11- Mise en œuvre d'une Convention de Salage et de Déneigement des voies communales en période hivernale avec les agriculteurs :

- Pour une meilleure réactivité compte tenu qu'il n'y a pas d'équipement communal pour le salage et le déneigement.
-
- Indemnisation au km : 60€ TTC pour le salage ou le déneigement ou (salage+déneigement).

12- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

13- Avis sur la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional (SMIRT) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

14- Jury criminel : établissement de la liste préparatoire communale des jurés pour l'année 2015 : Christiane Vion épouse Béghin, Pierre Verger, Patricia Vanmarke épouse Descamps, Nicole Bourez épouse Knox, Nicole Vanlerberghe, Jeanne Testelin.

15- Questions diverses :

- Ecole GUTENBERG : les réparations faites en toiture de l'école et prises en charge par les assurances, ont fait l'objet d'une expertise le 6 juin 2014. Comme il s'agit de « rustines » sur un bâtiment neuf avec une garantie décennale, la Mairie a pris un avocat pour vérifier s'il y avait lieu de poursuivre par une procédure contentieuse ou non.
- Stationnement au Four à Bois : malgré 2 avis négatifs, 2 places de stationnement « arrêt minute » devraient être concédées devant la boulangerie. Le nouvel aménagement devrait suivre l'avancée actuelle.
- Elections européennes de Mai 2014 : les résultats démontrent tout l'intérêt à recourir aux cours d'instruction civique.
- Jumelage : pour étudier un projet de partenariat avec une autre ville comparable à Verlinghem, il faut une association partante.
- Rue de Pérenchies : sous réserve, un courrier du Conseil Général indique qu'un nouveau tapis devrait être réalisé courant Août sur la rue de Pérenchies, entre le rond-point du Calvaire et la rue du Chêneau.
- Autres points demandés par les Conseillers de « Vivement Verlinghem » qui méritent réflexion en commissions :
 - Voisins Vigilants : la démarche est en route avec la Gendarmerie qui devrait soumettre un questionnaire aux volontaires.
 - Economie d'énergie : la modernisation des équipements d'éclairage public entreprise depuis plusieurs années devrait permettre de continuer à baisser les consommations (-30% à ce jour). La chaudière municipale est actuellement sous contrat « Performance » DALKIA.
 - Route de Lambersart, chicane face à la sortie du nouveau lotissement : voir à supprimer la ligne blanche qui n'a pas lieu d'être entre les 2 îlots centraux. Prévoir également un dispositif évitant les accidents en tombant dans le fossé de droite en sortie de chicane.